



Les Genevez, le 3 octobre 2017

AVIS OFFICIEL

Elections communales du 22 octobre 2017

Suite au dépôt des listes et des actes de candidatures et après l'échéance du délai pour leur correction, nous vous informons que les personnes suivantes sont élues tacitement :

Mairie :

Mme Stéphanie Humair, élue tacitement

Conseil communal :

Mme Josette Jolidon, réélue tacitement

M. Philippe Humair, réélu tacitement

M. Aurélien Mouche, réélu tacitement

M. Christophe Oberli, réélu tacitement

Une élection libre par les urnes se déroulera le 22 octobre prochain pour deux sièges au Conseil communal.

Présidence et vice-présidence des assemblées :

Aucune candidature n'a été déposée.

Une élection libre par les urnes se déroulera le 22 octobre prochain pour la présidence et la vice-présidence des assemblées.

Livraison des pommes, poires, pommes de terre et jus de pommes

La livraison des commandes se fera au bâtiment des services communaux (ancienne halle)

⇒ **Lundi 23 octobre 2017 de 16h00 à 17h30**

Nous vous rappelons que l'encaissement se fait directement.

Site internet

Un nouveau site internet de la commune a été élaboré dernièrement. Celui-ci sera mis en ligne le mardi 31 octobre 2017. Il se veut plus convivial et comprend de nombreuses informations utiles pour la population. Vos remarques et suggestions sont les bienvenues !

Entrée en vigueur du règlement relatif au statut du personnel

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale des Genevez le 22 mai 2017, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 5 septembre 2017.

Réuni en séance du 19 septembre 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Branches de sapin

Les personnes intéressées à obtenir des branches de sapin sont priées de s'adresser au garde forestier, M. Guillaume Schaller, au tél. 079 706 21 24.

Carte Avantages Jeunes 2017/2018

Nous vous rappelons que le Conseil communal a décidé d'offrir cette carte **aux jeunes âgés de 16 à 20 ans (années de naissance 1997 à 2001)**. Elle est disponible au secrétariat communal.

Pour les jeunes âgés de 21 à 30 ans, cette carte est vendue au secrétariat communal au prix de Fr. 15.-.

Le Conseil communal